



2022

# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE:

Plan d'action visant des  
espèces multiples dans la  
réserve de parc national,  
réserve d'aire marine  
nationale de conservation et  
site du patrimoine haïda  
Gwaii Haanas  
(2016-2021)



Parks  
Canada

Parcs  
Canada

Canada

## Référence recommandée

Agence Parcs Canada. 2022. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (2016 – 2021) Série de rapports sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. vi + 14 p

Pour obtenir des copies du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de la résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)<sup>1</sup>.

### Crédit photo

Parcs Canada est détenteur des droits d'auteur de toutes les photos, sauf indication contraire.

**Illustration de la page couverture, dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du coin supérieur gauche :** Forêt pluviale côtière et végétation, Agence Parcs Canada (APC); Ormeau nordique, Lynn Lee, APC, Mouette et héron, APC.

Also available in English under the title:

« Implementation Report: Multi-species Action Plan for Gwaii Haanas National Park Reserve, National Marine Conservation Area Reserve and Haida Heritage Site (2016-2021) »

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-43888-7

CW69-21/21-1-2022F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans autorisation, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.

---

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

# Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)<sup>2</sup>, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter une législation et des programmes complémentaires qui assurent la protection des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), des plans d'action doivent décrire les mesures qui seront prises pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur une série d'espèces préoccupantes en matière de conservation qui sont présentes dans une ou plusieurs aires gérées par l'Agence, y compris les espèces dont la survie nécessite un plan d'action au titre de la LEP.

Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) est le ministre compétent en vertu de la LEP pour les espèces présentes dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, et il a publié en 2016 le Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas.

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la LEP, cinq ans après l'entrée en vigueur du plan d'action, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et des progrès réalisés en vue d'atteindre ses objectifs, en plus d'évaluer sa mise en œuvre et ses répercussions écologiques et socioéconomiques et de produire un rapport à ce sujet. Une copie du rapport doit être versée dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé ce rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (2016-2021).

L'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut nécessiter un délai supplémentaire. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans peut ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition cernés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. L'Agence surveille, évalue et, au besoin, adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira tous

---

<sup>2</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/protection-accord-federal-provincial-territorial.html>

les cinq ans des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition.

## Remerciements

Parcs Canada et ses partenaires de gestion à Gwaii Haanas, le Council of the Haida Nation et Pêches et Océans Canada tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas.

Haawa, Haaw'aa, merci aux principaux partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre du plan visant les espèces marines en péril, notamment la Nation haïda et les partenaires de gestion du MPO, en particulier le Haida Fisheries Program, le Haida Nation Marine Planning Program, la Division des sciences océanologiques et le Programme de recherche sur les cétacés du MPO; d'autres membres locaux du groupe responsable de l'intendance marine à Haida Gwaii (Haida Gwaii Marine Stewardship Group), notamment la Laskeek Bay Conservation Society, le conseil de bande de Skidegate et le Old Massett Village Council; les partenaires universitaires du projet Chiixuu Tll iinasdll : Favoriser la faune marine pour la restauration du varech, notamment la Florida State University, l'Université de l'Oregon, l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de la Colombie-Britannique ainsi que le programme de suivi de la pollution d'Ocean Wise. Les principaux partenaires relatifs aux espèces terrestres en péril sont l'Université de la Colombie-Britannique, le Service canadien de la faune d'ECCC ainsi que les gardiens et les voyageurs qui apportent leur contribution grâce à leurs connaissances locales et à leurs observations en matière d'espèces en péril. Nous remercions tout particulièrement l'ensemble des résidents de Haida Gwaii et tous les visiteurs qui viennent à Gwaii Haanas pour vivre une expérience et en apprendre plus à propos du rétablissement des espèces en péril, pour y prendre part et y contribuer de diverses façons. Grâce à vous tous, nous sommes en mesure d'en apprendre plus et d'en faire plus pour les espèces en péril!

# Sommaire

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas entre 2016 et 2021. Il rend compte de la mise en œuvre des mesures définies dans le plan, évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs propres au site en matière de population et de répartition et analyse les répercussions socioéconomiques.

## Espèces visées<sup>3</sup>

Le plan d'action est axé sur 40 espèces figurant sur la liste de la LEP et une espèce dont la conservation est préoccupante. Les mesures de rétablissement et les objectifs en matière de population et de répartition ont été axés sur cinq espèces pour lesquelles Gwaii Haanas était susceptible d'avoir la plus grande incidence sur leur rétablissement : la Petite Nyctale, le Guillemot à cou blanc, le Starique de Cassin, la petite chauve-souris brune et la chauve-souris de Keen, et l'ormeau nordique.

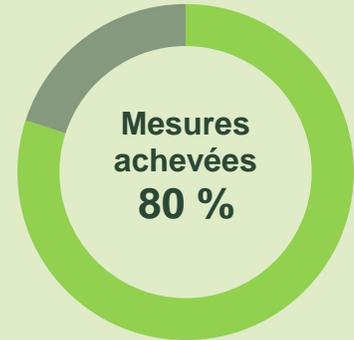


<sup>3</sup> Au moment où ce plan a été publié en 2016, on comptait 17 espèces menacées et en voie de disparition et 17 espèces préoccupantes toutes inscrites à la LEP ainsi que 7 espèces dont la conservation est préoccupante non inscrites à la LEP.

<sup>4</sup> L'inclusion d'espèces préoccupantes non inscrites à la LEP (espèces évaluées par le COSEPAC, espèces figurant sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces inscrites à la LEP permet à Parcs Canada d'utiliser un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place.

## Mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action visant des espèces multiples a défini **20** mesures (mesures de rétablissement). La mise en œuvre du plan d'action est évaluée en déterminant les progrès réalisés pour chaque mesure, et est décrite à la section 2 du présent rapport. Au cours de la période de cinq ans, l'ensemble des 20 mesures ont été initiées<sup>5</sup> et 16 ont été achevées. La création de ressources et de partenariats pour appuyer les travaux a permis l'achèvement de trois autres mesures définies dans le plan d'action

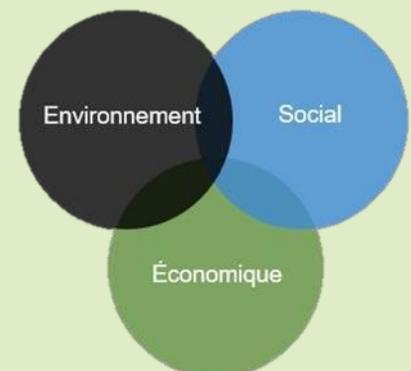


## Répercussions écologiques

Au total, **5** objectifs en matière de population et de répartition (OPR) locaux ont été élaborés dans le plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès réalisés vers l'atteinte de chacun des objectifs locaux en matière de population et de répartition, décrits à la partie 3. Des progrès ont été réalisés en lien avec tous les objectifs<sup>6</sup>, et quatre d'entre eux ont été entièrement atteints.

## Répercussions socioéconomique

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects étaient minimes. Parmi les avantages, citons l'amélioration de l'intégrité écologique du parc, une meilleure connaissance des espèces et une mobilisation accrue des visiteurs, des collectivités locales et des groupes autochtones.



<sup>5</sup> Comprend les mesures achevées à 100 %.

<sup>6</sup> Comprend les OPR entièrement atteints.

# TABLE DES MATIERES

Préface .....	i
Remerciements .....	ii
Sommaire .....	iii
TABLE DES MATIERES .....	vi
1. CONTEXTE .....	1
2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION.....	1
3. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES.....	11
4. RÉPERCUSSIONS SOCIOÉCONOMIQUES .....	14



# 1. CONTEXTE

Le présent document décrit la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas<sup>7</sup> entre 2016 et 2021 sur les terres et les eaux de Gwaii Haanas. Il évalue les progrès réalisés pour atteindre ses objectifs en matière de population et de répartition, et il évalue également ses répercussions écologiques et socioéconomiques. Il cible 41 espèces, dont 7 espèces en voie de disparition et 10 espèces menacées (qui doivent légalement faire l'objet d'un plan d'action en vertu de la LEP lorsqu'un programme de rétablissement est achevé) ainsi que 23 espèces préoccupantes toutes inscrites à la LEP<sup>8</sup>. Il comprend également d'autres espèces, notamment une espèce dont la conservation est préoccupante. Bon nombre de ces espèces sont aussi culturellement importantes pour les Haida.

Les mesures de rétablissements ont été axées sur cinq espèces pour lesquelles Gwaii Haanas était susceptible d'avoir la plus grande incidence sur leur rétablissement : la Petite Nyctale, le Guillemot à cou blanc, le Starique de Cassin, la petite chauve-souris brune et la chauve-souris de Keen, et l'ormeau nordique.

# 2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples pour Gwaii Haanas est évaluée en mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des mesures de rétablissement déterminées dans le plan d'action (tableau 1). Voir le plan d'action original pour prendre connaissance des menaces et des mesures de rétablissement visées par chaque mesure.

En 2020, plusieurs restrictions ont été mises en place à Gwaii Haanas afin de lutter contre la propagation de la COVID19, y compris des restrictions temporaires qui ont touché les activités de gestion du parc. Ces restrictions ont eu des répercussions sur la capacité du parc à achever la mise en œuvre de certaines parties du plan d'action

---

<sup>7</sup> Ci-après, *Plan d'action visant des espèces multiples pour Gwaii Haanas*; <https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

<sup>8</sup> Il est à noter que la situation de ces espèces peut avoir changé au cours de la période de référence.

**Tableau 1. Progrès vers la réalisation des mesures de rétablissement déterminées par Gwaii Haanas. L'astérisque « \* » indique une mesure en cours qui peut se poursuivre dans un futur plan d'action visant des espèces multiples.**

<b>Espèces et mesure</b>	<b>Résultat souhaité</b>	<b>Progrès réalisés pour atteindre le résultat</b>	<b>Progrès (% achevé)</b>
<p><b>1) (et 14) Guillemot marbré, Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin, Grand Héron, Faucon pèlerin, Phalarope à bec étroit, Grèbe esclavon :</b> Se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures – planification, établissement des priorités relatives aux sites sensibles pour protéger les espèces en péril, acquisition et déploiement d'équipement, formation du personnel.</p>	<p>GH est prêt à intervenir si une situation d'urgence causée par un déversement d'hydrocarbures survient.</p>	<p>L'ébauche du plan d'intervention géographique de Gwaii Haanas et des stratégies d'intervention géographique propres au site a été achevée. Elle s'inscrira dans le cadre des initiatives plus vastes de planification de l'intervention en cas de déversement en milieu marin menées par le Council of the Haida Nation. Certains équipements d'intervention en cas de déversement en mer ont été achetés en 2021 à des fins de formation et de préparation à Gwaii. Le renforcement de la capacité et la formation en matière d'intervention en cas de déversement ont été lancés.</p>	<p><b>100%</b></p>
<p><b>2) Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin :</b> Détection précoce et maintien de la biosécurité : utiliser des caméras déclenchées par le mouvement pour suivre les colonies de nidification d'oiseaux de mer pour détecter les nouvelles</p>	<p>Les îles où il n'y a pas de mammifères prédateurs introduits restent à l'abri des prédateurs. Des colonies de Guillemots à cou blanc et de Stariques de Cassin sont rétablies (si elles</p>	<p>Des caméras déclenchées par le mouvement ont été déployées sur 15 îles essentielles pour les oiseaux marins et sur des îles représentant une étape intermédiaire, chaque année pendant cinq ans (5/5 ans = 100 %).</p>	<p><b>100%*</b></p>

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
incursions ou invasions de mammifères non indigènes (rats, ratons laveurs) et mettre en œuvre des mesures pour les éliminer de GH avant qu'ils ne s'y établissent.	avaient disparues), ou leurs effectifs sont à la hausse, sur les îles traitées.		
<b>3) Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin :</b> Empêcher que les rats se propagent ou qu'ils ne fassent des incursions à GH ni ne l'envahissent de nouveau en faisant participer les visiteurs (par une orientation obligatoire aux visiteurs de GH et par l'octroi de permis d'exploitation), les plaisanciers et l'industrie de la pêche.	Les risques d'incursion, de nouvelles invasions ou introductions sont réduits.	Des renseignements à propos d'une espèce envahissante de rats ont été présentés lors de séances d'orientation à l'intention des visiteurs du parc. Des trousseaux de contrôle des rats ont été distribués et des renseignements ont été communiqués aux visiteurs et aux bateaux de pêche. Des exigences en matière de biosécurité ont été ajoutées aux conditions de l'octroi de permis d'exploitation. Ces activités ont été mises en œuvre chaque année pendant les cinq ans (5/5 ans = 100 %).	100%*
<b>4) Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin :</b> Mettre à jour l'information sur la situation des colonies d'oiseaux de mer dans les îles de GH pour guider les décisions prises concernant les mesures de conservation et de rétablissement.	Une comparaison sur 30 ans de la situation des colonies pouvant appuyer les évaluations des répercussions des espèces envahissantes et de leur éradication, et guider la mise en place de nouveaux projets de rétablissement.	ECCC a mené des enquêtes à propos de colonies d'oiseaux marins d'importance. Des travaux en collaboration avec ECCC visant à créer des protocoles efficaces sont en cours et permettront de faire progresser cette mesure. En 2020 et 2021, la majorité des travaux sur le terrain relatifs aux colonies d'oiseaux de mer ont été annulés en raison des restrictions liées à la COVID-19.	50%
<b>5) Toutes les espèces :</b> Encourager les sciences	Des données sont recueillies à l'intérieur	Nous avons travaillé avec les voyageurs qui signalent les observations d'espèces dans leurs	100%*

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
participatives auprès des voyageurs intéressés pour recueillir des données d'enquêtes et d'inventaires sur certaines espèces (y compris les espèces en péril et les espèces introduites).	de GH, particulièrement sur les menaces, l'abondance et la répartition.	carnets de bord et dans l'application du Réseau d'observations des cétacés de Colombie-Britannique (B.C. Cetacean Sightings Network) et nous les avons soutenus avec des guides photo.	
<b>6) Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin :</b> Sensibiliser les gens pour prévenir le piétinement des terriers et atténuer les perturbations par la lumière sur les colonies d'oiseaux de mer, durant la période de reproduction (de la mi-mars à la mi-juin).	Réduction des perturbations sur les colonies d'oiseaux de mer et des probabilités que les terriers soient détruits accidentellement.	Les renseignements ont été présentés annuellement lors des séances d'orientation des visiteurs, et les dispositions pertinentes ont été ajoutées aux conditions de l'octroi de permis d'exploitation (5/5 = 100 %).	100%*
<b>7) Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin :</b> Augmenter les restrictions concernant l'accès aux colonies d'oiseaux marins hautement prioritaires.	Réduction des perturbations sur les colonies d'oiseaux de mer et des probabilités que les terriers soient détruits accidentellement.	L'accès des visiteurs aux principales colonies d'oiseaux marins a été interdit par ordonnance du directeur afin de réduire les perturbations de la nidification.	100%*
<b>8) Grand Héron :</b> Diminuer les perturbations humaines près des aires d'alimentation du Grand Héron par l'éducation et la sensibilisation (par une orientation obligatoire offerte aux visiteurs de GH et par l'octroi de permis	Réduction du nombre de rapports de perturbations dans les endroits où le Grand Héron se nourrit.	Les renseignements concernant ces espèces n'ont pas encore été ajoutés à l'orientation.	100%*

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
d'exploitation pour les voyageurs).			
<b>9) Petite chauve-souris brune et chauve-souris de Keen :</b> Collaborer avec les partenaires à garder le syndrome du museau blanc en dehors de l'archipel Haida Gwaii grâce à la sensibilisation et à la mise en œuvre de protocoles de décontamination.	Empêcher ou retarder l'arrivée du syndrome du museau blanc à l'archipel Haida Gwaii.	Les renseignements ont été présentés annuellement lors des séances d'orientation, et les dispositions pertinentes ont été ajoutées aux conditions de l'octroi de permis d'exploitation.	100%
<b>10) Petite chauve-souris brune et chauve-souris de Keen :</b> Poursuivre le suivi à long terme dans la colonie de maternité à l'île Hotspring, recueillir des données sur la présence de chauves-souris dans les grottes et les anciens sites miniers à GH, et obtenir des données sur la répartition de base et l'abondance relative des chauves-souris à GH.	Collecte de données sur la répartition et l'abondance relative des chauves-souris et leur utilisation à long terme de la colonie de maternité à l'île Hotspring avant l'arrivée du syndrome du museau blanc.	Des données de base sur l'occupation des chauves-souris à l'échelle du paysage ont été recueillies pendant deux des cinq années du plan d'action.	20%
<b>11) Crapaud de l'Ouest :</b> Effectuer des essais en laboratoire pour confirmer l'absence de la chytridiomycose dans l'archipel Haida Gwaii et évaluer le besoin de mettre en	Aucun cas de chytridiomycose dans l'archipel Haida Gwaii.	Des spécimens de crapauds ont subi des tests visant à détecter le champignon Chytrid, dont les résultats ont confirmé l'absence du champignon à Gwaii Haanas.	100%

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
œuvre des protocoles de décontamination.			
<b>12) Petite Nyctale :</b> Désigner et cartographier l'habitat essentiel de la Petite Nyctale à l'intérieur de GH et effectuer une évaluation des populations.	Carte de l'habitat essentiel et évaluation des populations terminées.	Une enquête a été menée dans les habitats alpins, mais les travaux se poursuivent. Le travail sur le terrain et l'analyse des données qui en résulte pour soutenir cette mesure ont été retardés en raison des restrictions liées à la COVID-19.	50%
<b>13) Autour des palombes :</b> Suivre les sites de nidification connus et effectuer des relevés de terrain ciblés pour repérer d'autres sites de nidification.	Estimation des populations à jour pour GH et de nouveaux sites de nidification repérés.	Tous les sites de nidification connus ont été visités. Des échantillonnages provenant des appareils d'enregistrement acoustiques ainsi que des enquêtes rapides ont été utilisés pour localiser les nouveaux lieux de nidification.	100%
<b>14) (et 1) Toutes les espèces marines :</b> Se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures – planification, établissement des priorités relatives aux sites sensibles pour protéger les espèces en péril, acquisition et déploiement d'équipement, formation du personnel.	GH est prêt à intervenir si une situation d'urgence causée par un déversement d'hydrocarbures survient.	L'ébauche du plan d'intervention géographique de Gwaii Haanas et des stratégies d'intervention géographique propres au site a été achevée. Elle s'inscrit dans le cadre des initiatives plus vastes de planification de l'intervention en cas de déversement en milieu marin menées par le Council of the Haida Nation. Certains équipements d'intervention en cas de déversement en mer ont été achetés en 2021 à des fins de formation et de préparation à Gwaii. Le renforcement de la capacité et la formation en matière d'intervention en cas de déversement ont été achevés.	100%
<b>15) Ormeau nordique :</b> Collaborer avec les partenaires à explorer les possibilités de remettre en état les forêts de laminaires géantes.	Évaluation faite d'un projet potentiel de remise en état des forêts de laminaires géantes.	Gwaii Haanas et les partenaires ont élaboré une proposition de collaboration fructueuse pour le fond Conservation et Restauration (CoRe) de l'APC pour un projet de restauration de la forêt de laminaires géantes à Gwaii Haanas de 2017-2018 à 2021-2022. Les partenaires du projet sont le	100%

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
		Council of the Haida Nation, Pêches et Océans Canada, la Pacific Urchin Harvesters Association, le Hakai Institute et la Tula Foundation ainsi que le milieu universitaire.	
<p><b>16) Tous les mammifères marins :</b> S'assurer que les cartes électroniques tiennent compte de l'ensemble du zonage marin.</p>	<p>Accessibilité des renseignements sur le zonage pour les visiteurs afin d'améliorer la conformité.</p>	<p>Les renseignements sur le zonage de Gwaii Haanas (GH) sont publiés sous forme de carte dans le guide du visiteur et sur le site Web de GH. Ils sont également communiqués aux navigateurs par le biais de la publication « Avis aux navigateurs » de la Garde côtière canadienne ainsi que dans les ordonnances de modification du MPO décrivant les zones de protection stricte. Les cartes électroniques devraient être achevées en 2022.</p>	<p>75%</p>
<p><b>17) Ormeau nordique, toutes les espèces marines :</b> Sensibilisation et éducation : empêcher le braconnage de l'ormeau, participer aux activités du groupe responsable de l'intendance marine à Haida Gwaii (Haida Gwaii Marine Stewardship Group), inclure l'ormeau nordique et d'autres espèces en péril dans le programme des sorties du camp d'aventure Mount Moresby à GH.</p>	<p>Baisse du braconnage de l'ormeau, inclusion d'espèces en péril au programme.</p>	<p>La sensibilisation et l'éducation annuelles continues sur l'ormeau nordique et d'autres espèces marines en péril se poursuivent par le biais d'événements communautaires avec le groupe responsable de l'intendance marine à Haida Gwaii (Haida Gwaii Marine Stewardship Group) (partenariat avec les collectivités de Haida Gwaii, les ONGE, le MPO et le Council of the Haida Nation) et des programmes d'interprétation et de sensibilisation de l'APC à Gwaii Haanas; des ateliers annuels de surveillance côtière; des séances d'orientation des voyageurs et des visiteurs de Gwaii Haanas; de la distribution de matériel de sensibilisation en matière d'espèces marines en péril aux collectivités locales et aux visiteurs; de la prestation d'un programme d'intendance de l'ormeau dans les écoles pour les élèves de 4e et de 7e année. Aucune activité de sensibilisation en</p>	<p>100%</p>

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
<p><b>18) Tous les mammifères marins :</b> Réduire les perturbations des mammifères marins causées par les plaisanciers en faisant la promotion de la conformité aux directives d'observation des baleines dans le cadre d'une orientation obligatoire offerte aux visiteurs et par l'octroi de permis d'exploitation</p>	<p>Réduction des perturbations des mammifères marins</p>	<p>personne n'a été réalisée depuis avril 2020 en raison de la COVID-19. (5/5 ans = 100 %)</p> <p>Promotion et distribution annuelles de la directive Respectez les baleines et d'autres directives d'observation responsable des baleines, du règlement sur les mammifères marins du MPO, des séances d'orientation obligatoires pour les visiteurs et des exigences en matière d'octroi de permis d'exploitation pour les voyageurs. Aucun visiteur ni aucune organisation de voyages à forfait lors de la saison 2020 en raison de la COVID-19. (5/5 ans = 100 %)</p>	<p>100%</p>
<p><b>19) Tous les mammifères marins :</b> Explorer la portée du concept d'une désignation « Quiet Sea Reserve » pour GH.</p>	<p>Maintien ou amélioration d'un paysage sonore calme de la RAMNC.</p>	<p>L'exploration de la portée du concept de « Quiet Sea Reserve » a été achevée grâce au déploiement d'hydrophones sur les côtes Est et Ouest de Gwaii Haanas en collaboration avec le MPO. À partir de 2017, les niveaux de référence du bruit ambiant dans l'océan et l'utilisation de l'habitat par les cétacés ont été enregistrés. Les analyses des données acoustiques recueillies lors des étés de 2017 à 2020 sont terminées et permettent d'établir une base de référence en matière de bruit ambiant dans l'océan et de la détection des cétacés.</p>	<p>100%</p>
<p><b>20) Toutes les espèces marines :</b> Élaborer un scénario de référence et effectuer le suivi continu des principales menaces pesant sur les espèces marines (p. ex. la température de l'océan,</p>	<p>Des données sur les tendances sont recueillies pour les principales menaces et disponibles aux fins de prise de décisions et de mesures.</p>	<p>Mise en place d'un scénario de référence et d'une surveillance des principales menaces pour les espèces marines en péril initiées en 2016, notamment : les conditions océaniques (bouée d'ancrage océanique en collaboration avec le MPO, et enregistreurs de température littorale); les débris marins sur les plages; les espèces</p>	<p>100%</p>

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
le bruit) pour guider un programme de suivi à long terme de la RAMNC		envahissantes (tuniciers et crabe vert européen en collaboration avec le MPO et le CHN); les niveaux de bruit ambiant dans l’océan (collaboration avec le MPO); et la pollution marine (collaboration avec le programme de suivi de la pollution d’Ocean Wise).	

Des mesures supplémentaires ont été déterminées dans le plan d’action qui seront réalisées dans l’éventualité où des ressources devenaient disponibles au cours de la période de cinq ans. Le tableau 2 décrit les mesures que Gwaii Haanas a été en mesure d’amorcer entre 2016 et 2021. Les mesures du plan d’action qui n’ont pas été achevées ni amorcées seront prises en compte dans un plan d’action révisé.

**Tableau 2. Progrès vers la réalisation de mesures de rétablissement supplémentaires mises en œuvre parce que des partenariats ou des ressources sont devenus disponibles. Les progrès sont influencés par le montant du financement ou le soutien reçu. L’astérisque « \* » indique une mesure en cours qui peut se poursuivre dans un futur plan d’action visant des espèces multiples.**

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
<b>21) Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin :</b> Étudier la faisabilité d’utiliser des chiens renifleurs et la tester pour la détection précoce de mammifères envahissants et le maintien continu de la biosécurité dans les colonies d’oiseaux de mer.	Évaluation de l’utilisation de chiens renifleurs comme outils pour la détection précoce d’espèces envahissantes.	Le projet pilote est terminé et a été réalisé, en 2019, en partenariat avec ECCC et financé en partie par le fonds de mise en œuvre de la LEP.	100%*

Espèces et mesure	Résultat souhaité	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% achevé)
<p><b>22) Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin :</b> Analyser la génétique des rats pour étudier les tendances des déplacements et évaluer le potentiel d'incursion ou de nouvelle invasion par les rats sur les îles visées par les mesures d'éradication.</p>	<p>Estimation du risque de dispersion des rats afin de mettre en priorité les sites de rétablissement.</p>	<p>Un outil d'analyse de la génétique (Rapid Rat) a été élaboré en partenariat avec l'Université Simon Fraser. Cet outil a été mis à l'essai avec succès et son utilisation peut être étendue à d'autres sites potentiels d'éradication.</p>	<p>100%*</p>
<p><b>23) Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin :</b> Éliminer les rats non indigènes des îles plus petites où il est techniquement possible de le faire (Kunga et Titul, Tanu, Huxley, Shuttle).</p>	<p>Des îles supplémentaires exemptes de rats pour améliorer le succès de reproduction des oiseaux de mer, atténuer d'autres répercussions écologiques et assurer la biosécurité.</p>	<p>Notre première éradication moderne effectuée avec seulement du personnel a été menée à bien sur les îles House et Hotspring.</p>	<p>100%*</p>

### 3. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition qui sont décrits dans le plan d'action (tableau 3). Consultez le plan d'action original pour connaître les objectifs nationaux en matière de population et de répartition (lorsqu'ils existent) ainsi que des renseignements généraux et l'approche globale du parc pour chaque espèce.

**Tableau 3. Progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition des espèces en péril à Gwaii Haanas<sup>9</sup>.**

<b>Espèces</b>	<b>Objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Suivi des populations</b>	<b>Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Progrès (% atteint)</b>
Petite Nyctale de la sous-espèce brooksi	Maintenir la population connue à GH – la principale menace (exploitation forestière) a cessé à GH; l'emplacement éloigné rend difficile le suivi des populations.	Consigner, de façon opportune, les observations et les changements de la situation de l'espèce à GH.	Des observations opportunes ont été enregistrées. Deux enquêtes au moyen de dispositifs d'enregistrement automatique ont été réalisées.	<b>100%</b>

<sup>9</sup> Ce tableau diffère légèrement du plan d'action publié, car certaines espèces ne nécessitaient pas d'objectifs en matière de population et de répartition par site. La surveillance de ces espèces a plutôt été incluse dans les tableaux portant sur les mesures de rétablissement.

<b>Espèces</b>	<b>Objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Suivi des populations</b>	<b>Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Progrès (% atteint)</b>
Petite chauve-souris brune et chauve-souris de Keen	Maintenir la population dans la colonie de maternité de l'île Hotspring.	Poursuivre le suivi à long terme de la colonie de maternité de l'île Hotspring.	La surveillance a été réalisée pendant trois des cinq années du plan d'action (3/5 = 60 %). Les travaux ont été touchés par les restrictions liées à la COVID-19.	<b>60%</b>
Guillemot à cou blanc	Maintenir les populations dans les sites de nidification où il n'y a jamais eu de mammifères prédateurs introduits et accroître les populations sur les îles où les prédateurs ont été éliminés.	Poursuivre le suivi des populations dans les sites sentinelles (îles Rankine, George et Ramsay); mettre à jour l'information sur la situation des colonies d'oiseaux de mer.	ECCC a continué de diriger et d'assurer l'ensemble du suivi des populations, avec un certain soutien logistique de Gwaii Haanas.	<b>100%</b>
Starique de Cassin	Maintenir les populations dans les sites de nidification où il n'y a jamais eu de mammifères prédateurs introduits et accroître les populations sur les îles où les prédateurs ont été éliminés.	Poursuivre le suivi des populations dans les sites sentinelles (îles Rankine, George et Ramsay); mettre à jour l'information sur la situation des colonies d'oiseaux de mer.	ECCC a continué de diriger et d'assurer l'ensemble du suivi des populations, avec un certain soutien logistique de Gwaii Haanas.	<b>100%</b>

<b>Espèces</b>	<b>Objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Suivi des populations</b>	<b>Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Progrès (% atteint)</b>
Ormeau nordique	Maintenir ou accroître la population d'ormeaux nordiques à GH.	Utiliser les données de suivi recueillies par le MPO et dans le cadre du Haida Fisheries Program pour estimer les tendances démographiques pour les sites sentinelles à GH.	La population d'ormeaux nordiques de Gwaii Haanas s'est maintenue avec des preuves d'augmentation des densités au cours de la période de déclaration.	100%

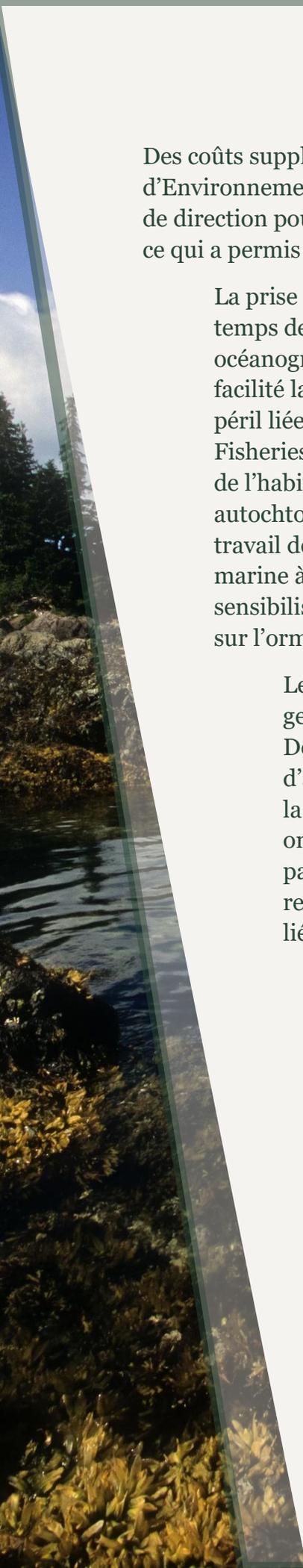


## 4. RÉPERCUSSIONS SOCIOÉCONOMIQUES

Selon la Loi sur les espèces en péril, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le plan d'action visant des espèces multiples s'applique seulement aux terres et aux eaux protégées relevant de l'Agence Parcs Canada, qui font moins souvent l'objet de menaces (p. ex. activités industrielles) par rapport à d'autres endroits étant donné que les terres sont gérées de façon à préserver l'intégrité écologique et commémorative. Cette section ne comprend pas les répercussions socioéconomiques des activités actuellement permises dans les endroits gérés par Parcs Canada, puisque celles-ci ont été examinées dans le cadre d'autres processus (p. ex. évaluations des impacts). Cette évaluation socioéconomique a une portée limitée, puisqu'elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action et concerne principalement les partenaires autochtones, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socioéconomiques globales du plan d'action pour Gwaii Haanas sont décrites ci-dessous selon les coûts et les avantages.

### Coûts

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action a été assumé par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend les frais salariaux supplémentaires, les matériaux, l'équipement et la passation de marchés de services professionnels pour les mesures décrites aux annexes C1, C2, D1 et D2 du plan d'action. Par conséquent, la mise en œuvre de ce plan ne devrait entraîner aucun coût socioéconomique important pour les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones.



Des coûts supplémentaires ont été assumés par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, qui a offert une contribution sous forme de temps de travail et de direction pour mettre en œuvre la surveillance et la recherche sur les oiseaux de mer, ce qui a permis d'atteindre certains de nos objectifs énumérés dans ce plan d'action.

La prise en charge de coûts supplémentaires et les contributions sous forme de temps de navigation, de temps de travail et d'expertise de la Division des sciences océanographiques et du Programme de recherche sur les cétacés du MPO ont facilité la mise en œuvre réussie des mesures relatives aux espèces marines en péril liées aux principales menaces. Des fonds supplémentaires accordés au Haida Fisheries Program du Council of the Haida Nation par le Programme d'intendance de l'habitat (PIH) fédéral pour les espèces aquatiques en péril et le Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP) fédéral ont permis de soutenir le travail de collaboration communautaire du groupe responsable de l'intendance marine à Haida Gwaii (Haida Gwaii Marine Stewardship Group) sur la sensibilisation et l'éducation en matière d'espèces marines en péril, et la recherche sur l'ormeau.

Les mesures proposées dans le plan d'action ont été intégrées dans la gestion opérationnelle de Gwaii Haanas et il n'y a pas eu de nouveaux coûts. Des fonds supplémentaires provenant du Fonds de mise en œuvre des plans d'action visant les espèces en péril de l'APC, du financement de projets pour la conservation et la restauration et du Fonds pour les sciences appliquées ont permis d'accroître les travaux sur les espèces marines en péril, en particulier l'ormeau nordique, et de s'attaquer aux principales menaces que représentent le bruit dans l'océan et les conditions océaniques changeantes liées au changement climatique.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux de Gwaii Haanas, et n'entraîne aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur des sites. Il n'entraîne donc aucun coût socioéconomique supplémentaire pour le public. Cependant, certaines restrictions mineures ont été imposées aux visiteurs. L'accès aux îles abritant de denses colonies de Guillemots à cou blanc et de Stariques de Cassin a été limité au moyen d'ordonnances du directeur afin de protéger ces sites fragiles. À l'occasion, l'accès des visiteurs à certains sites a été temporairement restreint lors d'opérations de biosécurité de grande envergure faisant appel à du poison ou à des armes à feu. Les visiteurs et les voyageurs doivent respecter le Règlement sur les mammifères marins et ils ont été invités à respecter les pratiques exemplaires en matière d'interactions avec les baleines et autres mammifères marins, ainsi que la réglementation fédérale sur la pêche et le zonage.

## Avantages

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans le parc sont difficilement quantifiables, bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages étant des produits non marchands qui ne se prêtent pas aisément à une évaluation financière. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

Les mesures décrites dans le plan d'action de Gwaii Haanas ont contribué à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement d'espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion relatifs aux espèces préoccupantes. On s'attend à ce que ces mesures aient une incidence globalement positive sur l'intégrité et la durabilité écologiques et permettent aux visiteurs et au grand public de mieux apprécier les sites et les espèces qui y sont présentes.

Ces mesures ont eu des répercussions globalement positives sur l'intégrité et la durabilité écologiques, en plus de contribuer aux efforts visant à sensibiliser les visiteurs et le public. En ce qui concerne les espèces marines, les partenariats sont essentiels pour travailler au rétablissement des espèces en péril en raison de la nature interconnectée et plurigouvernementale des systèmes marins, en plus du coût élevé de certains équipements spécialisés et des navires de recherche nécessaires pour la réalisation de travaux particuliers. Par exemple, la collaboration avec les partenaires de gestion du MPO facilite l'accès aux grands navires de recherche marine et à l'expertise qui ne seraient autrement pas disponibles à Gwaii Haanas. Ce partenariat permet le déploiement et la récupération annuels d'instruments de surveillance océanographique et d'hydrophones coûteux, dont certains appartiennent au MPO et d'autres à Gwaii Haanas.

En collaboration avec nos partenaires de gestion coopérative, le Council of the Haida Nation et le MPO, nous sommes en mesure de recueillir des données sur l'état actuel de la répartition et de l'abondance de la loutre de mer à Gwaii Haanas ainsi que de déterminer les tendances de la population d'ormeaux nordiques à Gwaii Haanas.





Avec nos partenaires de gestion, nous collaborons activement à des activités d'intendance, d'éducation et de sensibilisation qui favorisent le rétablissement des espèces marines en péril grâce au travail continu du groupe responsable de l'intendance marine à Haida Gwaii (Haida Gwaii Marine Stewardship Group). Le fait de favoriser la mobilisation active des visiteurs et des voyageurs dans les programmes d'interprétation et les activités de rétablissement, comme le nettoyage des débris marins, a permis d'accroître la sensibilisation aux problèmes des espèces marines en péril et le signalement de leurs observations.

## Sommaire

Les mesures proposées dans le plan d'action ont entraîné des répercussions socioéconomiques limitées et elles n'ont imposé aucune restriction sur les terres situées en dehors des limites de la réserve du parc national, ou dans les eaux situées en dehors des limites de la réserve de l'aire marine nationale de conservation. Les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action ont principalement été assumés par Parcs Canada, alors que certains coûts des activités ont été assumés par les partenaires de gestion, le Council of the Haida Nation et Pêches et Océans Canada. Les coûts indirects ont été minimes, et parmi les avantages figurent les effets positifs sur l'intégrité écologique du site, une meilleure sensibilisation à la valeur des espèces ainsi que des occasions accrues de mobiliser les visiteurs, les collectivités locales et la Nation haïda au sein de la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, géré en coopération.